

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

Date de la convocation
16/03/2026

**ELECTION DU
MAIRE**

Délibération n°11-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Beaufort Karine, Colombier Dominique, Garnier Annette, Tichadou Paule, Turelier Séverine, Mrs Antoni Jean-Luc, Druais Joël, Lancelin Aurélien, Rozycki André, Savoie Emmanuel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusé/Pouvoir : M. Navarre Alexis a donné pouvoir à M. Savoie Emmanuel

Secrétaire de séance : M. Lancelin Aurélien

Le doyen d'âge rappelle que conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; Il rappelle, par ailleurs, que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

Mme Annette Garnier est candidate à la fonction de maire de la commune.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
A obtenu :
Mme Annette GARNIER 11 voix

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil municipal proclame par 11 voix pour,
Mme Annette Garnier, Maire de la commune de Faye et la déclare installée

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
M. Aurélien Lancelin

Le Maire,
Annette GARNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260321-11-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026
Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

